

## THEME 1 A – MESURE DES FLUX ET IMPACTS ECONOMIQUES AU NIVEAU LOCAL

### 1. INTRODUCTION

#### 1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Notre mission est de mettre au point un outil d'aide à la décision permettant aux fonctionnaires et élus locaux et régionaux de mesurer les flux économiques locaux et les impacts prévisibles des modifications du tissu économique, à la fois sur une commune mais aussi dans un environnement plus large. Dans ce travail, la spatialisation des retombées économiques (sur ou en dehors du territoire communal, et ensuite dans quelle partie de ceux-ci) sera une de nos préoccupations constantes, de même que la mesure des impacts sur le budget communal. Un tel outil favorisera un processus décisionnel éclairé s'appuyant sur une double fonction :

- **de diagnostic** : une meilleure connaissance des flux économiques entrants et sortants et la spatialisation de leur impact dans et en dehors du territoire communal,
- **de prédiction** : une capacité d'estimation des répercussions économiques et financières en cas de « perturbation » des activités en cours ou de nouveaux projets.

Ceci sera de nature à améliorer la gestion communale et à favoriser la cohérence et l'équité dans les processus de soutien économique et d'aménagement du territoire menés en RW.

L'outil sera utilisable dans une perspective économique (quelles seront les conséquences réelles de telle création ou disparition d'entreprise sur l'économie locale) mais également d'aménagement (quel sera l'impact économique de tel aménagement).

#### 1.2 PRÉCISIONS SUR L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Nous avons décrit dans le premier rapport d'étape, en mars 2006, différentes approches pour la mesure d'une économie locale, et en particulier quatre familles d'outils. Nous n'y reviendrons pas ici. Rappelons cependant que les exemples d'études portant sur la spatialisation des retombées économiques pour des territoires de grandeur équivalente à une ou plusieurs communes wallonnes sont rares, si pas inexistant<sup>1</sup>.

Nous avons également abordé la question de l'application des grands principes de la comptabilité nationale à l'échelle locale. A ce stade de la recherche, il nous semble utile de fournir quelques éléments supplémentaires sur le sujet.

La comptabilité nationale établit que le produit intérieur brut (PIB) d'un pays peut se calculer de trois manières différentes qui aboutissent au même résultat : l'optique dépense, l'optique revenu et l'optique production.

Dans l'organisation de notre recherche, nous avons choisi de d'abord privilégier la collecte des statistiques pour l'optique revenu. Une raison importante expliquant ce choix est que les optiques production et dépense nécessitent des statistiques qui ne sont pas enregistrées au niveau communal. Une estimation locale du PIB selon les deux optiques précitées

---

<sup>1</sup> Ajoutons par rapport à mars : E. VERONNEAU, *La répartition spatiale des retombées économiques et des emplois liés à la présence des effectifs de la fonction publique de Québec sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*, Maîtrise en aménagement du territoire et dével. régional, Québec, sept. 2005, 85 p.

impliquera donc une désagrégation en fonction de clés de répartition des données obtenues pour un ensemble plus vaste. Or, il est établi que plus on s'intéresse à un territoire petit, plus le recours à des clés de répartition donne des résultats douteux voire erronés. Notre travail à venir consistera entre autres à nous donner les moyens de surmonter cette difficulté.

En revanche, une bonne partie des informations requises pour le calcul de l'optique revenu sont comptabilisées à l'échelle de l'individu et peuvent donc être agrégées pour une unité territoriale voulue. Il s'agit notamment des données concernant les rémunérations des salariés, les revenus des indépendants et les transferts sociaux. Les revenus du capital, que nous n'avons encore que superficiellement abordés, sont plus problématiques dans la mesure où leur enregistrement n'est pas centralisé par une institution (du type ONSS, INASTI...) et où la fraude est davantage répandue.

Nous ne pouvons pas utiliser directement les agrégats fournis par la Banque Nationale de Belgique (BNB) car celle-ci procède à des estimations régionales mais ce uniquement jusqu'au niveau de l'arrondissement.

En conséquence, nous avons décidé de travailler nous-mêmes des données collectées directement au niveau communal.

Enfin, pour rappel, selon l'optique revenu de la comptabilité nationale, le PIB est égal à la rémunération brute des salariés + le revenu brut des indépendants + le bénéfice des entreprises + les loyers + (impôts-subsides) sur la production et les importations.

Les revenus de transfert aux ménages et les impôts directs n'apparaissent pas dans cette équation car, à l'échelle d'un pays, ils s'annulent : ce que les uns reçoivent est payé par les autres. Ces transferts ne correspondent pas à une production réelle mais changent uniquement l'affectation des revenus entre les ménages.

Cependant, au niveau local, on ne peut ignorer les revenus de transfert des ménages car ceux-ci ne se compensent plus. Dès lors, nous aurons recours à la notion de **revenu disponible des ménages** qui est égal à la somme des rémunérations nettes (des cotisations de sécurité sociale et des impôts directs) des salariés + les revenus nets (des cotisations sociales et des impôts directs) des indépendants + les transferts aux ménages + les revenus de la propriété (revenus mobiliers et immobiliers).

## 2. CALCUL DES REVENUS DU TRAVAIL

Pour la bonne compréhension des informations fournies ci-dessous, il est nécessaire de mentionner dès à présent deux choix méthodologiques : le choix de l'année 2001 comme année de référence et la sélection de quatre communes de petites tailles en vue de tester nos collectes et traitements : Morlanwelz, Lasne, Seneffe et Viroinval.

### 2.1 EXPOSÉ THÉORIQUE

Les revenus du travail englobent ici les rémunérations nettes des salariés et des indépendants d'une commune. Ces rémunérations nettes seront estimées pour chaque travailleur et additionnées pour retracer les flux à l'échelle de la commune.

Dans cette partie, nous procédons en deux grandes étapes. D'abord, nous quantifions les revenus du travail qui existent sur les 4 communes tests. Ensuite, nous avons tenté de retracer la géographie de ces flux de revenus dans l'espace (les flux entrants et sortants).

Cette spatialisation des flux de revenus constitue le premier pas dans l'élaboration de notre outil de mesure d'impact. En effet, il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension de la manière dont se répartissent les bénéfices en termes de revenus du travail de l'activité économique au niveau d'une commune pour tenter de mettre en place un outil à vocation prédictive. Pour illustrer notre propos, il est clair que l'incidence de la fermeture d'une

entreprise dans une commune est différente pour cette dernière selon que la société emploie de la main d'œuvre domiciliée dans la localité ou provenant d'une zone résidentielle éloignée. Par la suite, cette meilleure compréhension des flux de revenus du travail servira de base à l'élaboration de notre modèle.

## 2.2 SOURCES

Pour estimer les revenus du travail, nous ferons essentiellement appel à trois sources de données : l'ONSS et l'ONSSAPL (ONSS des Administrations Provinciales et Locales) qui concernent les travailleurs salariés et l'INASTI qui produit les données pour les indépendants.

Ces trois organismes fournissent des revenus bruts, c'est-à-dire incluant les cotisations sociales et le précompte professionnel. Or, comme mentionné précédemment, nous désirons travailler avec des revenus nets. S'il est relativement aisé de soustraire les cotisations sociales car il s'agit d'un pourcentage fixe du revenu déclaré, il est en revanche plus compliqué de déduire les impôts directs sur les revenus du travail (qui sont progressifs par tranche de revenu). Ceux-ci sont délicats à chiffrer sur le territoire d'une commune car ils dépendent de la situation particulière de chaque titulaire de revenu (de sa situation familiale, du revenu du conjoint, des autres revenus, de différentes réductions d'impôts...).

Face à cette difficulté méthodologique, nous avons opté pour le parti pris d'attribuer un même barème de précompte professionnel à tous les bénéficiaires d'un revenu du travail (salariés et indépendants) correspondant à celui d'un individu isolé (ou dont le conjoint a également des revenus professionnels propres) avec un enfant à charge. Il s'agit d'un barème intermédiaire vu la taille moyenne d'un ménage en Wallonie (2,37 personnes en 2001). Formellement, les indépendants ne paient pas de précompte professionnel. Toutefois, leurs revenus professionnels sont soumis aux mêmes impôts que les salariés. Il nous a dès lors semblé cohérent de leur appliquer le traitement.

Par la suite, pour retracer la géographie des flux entrants et sortants sur les communes, nous aurons recours au dernier recensement de 2001 car il s'agit actuellement de l'unique source d'information fournissant les lieux de domicile et de travail d'un individu. Ceci explique pourquoi cette étude est basée sur l'année 2001 et non sur des données plus récentes. Néanmoins, dans les années qui viennent, des informations plus fiables et actualisées trimestriellement sur les navettes domicile-travail devraient être disponibles pour les salariés<sup>2</sup> grâce à l'introduction d'une nouvelle procédure à laquelle sont soumis les employeurs.

Il est également important de noter que, dans cette étude, nous nous basons uniquement sur des sources et des statistiques officielles, ce qui signifie que nous ne prenons pas en compte le travail au noir.

## 2.3 LES REVENUS DES SALARIÉS

Les effectifs et les rémunérations brutes des salariés sont déclarés soit auprès de l'ONSS, soit auprès de l'ONSSAPL en fonction de la nature de l'employeur (l'ONSSAPL concernant

---

<sup>2</sup> A notre connaissance, il n'existera toujours pas d'information supplémentaire sur les navettes domicile-travail des indépendants.

les personnes employées par une administration provinciale ou locale). En 2001, 3 183 572 postes de travail<sup>3</sup> étaient déclarés à l'ONSS et 303 711 à l'ONSSAPL en Belgique.

Jusqu'à présent, nous avons obtenu des statistiques de la part de l'ONSS. Les contacts avec l'ONSSAPL ont été plus laborieux. Nos calculs font donc actuellement abstraction des travailleurs salariés affiliés à l'ONSSAPL (10% du total des salariés) car nous ne sommes par encore parvenus à obtenir des données de leur part. Néanmoins, nous devrions les recevoir prochainement.

Dans cette section, nous cherchons à chiffrer la totalité des rémunérations nettes touchées par les salariés qui sont domiciliés dans une commune (qu'ils y travaillent ou non) et les rémunérations nettes générées dans cette commune par l'activité économique (mais qui ne profitent pas nécessairement aux habitants).

Les rémunérations par commune pour les salariés affiliés à l'ONSS ne sont pas directement disponibles auprès de l'ONSS. Pour les acquérir, il faut passer par l'intermédiaire de la SMALS (qui est une ASBL qui gère les données de l'ONSS). Cette procédure est longue et onéreuse. Nous n'avons pas encore à notre disposition tous les éléments permettant d'en évaluer la pertinence (il nous manque entre autres les données de l'ONSSAPL).

Dès lors, pour l'estimation des rémunérations brutes des salariés, nous procédons de la manière suivante. A l'échelle de la Belgique, nous connaissons l'ensemble des rémunérations brutes versées aux salariés qui sont passibles du calcul des cotisations sociales de l'ONSS<sup>4</sup>. Sur cette base, nous estimons une rémunération moyenne brute par catégorie de travailleur (ouvrier, employé, fonctionnaire), par sexe et par secteur d'activité NACE-3. Nous aboutissons de la sorte à une grille comportant 895 salaires bruts différents. De ces 895 salaires bruts, nous soustrayons la cotisation de sécurité sociale, le précompte professionnel et nous rajoutons la part du pécule de vacances qui ne fait pas partie des statistiques fournies par l'ONSS (et qui est variable en fonction du statut du salarié). Nous obtenons ainsi 895 salaires nets.

Par ailleurs, l'ONSS fournit des données sur le nombre de salariés au lieu de résidence en fonction des mêmes critères (catégorie de travailleur, sexe et secteur d'activité). De cette manière, nous parvenons à estimer une masse de revenus du travail disponibles sur la commune. Les revenus des salariés au lieu de domicile pour les 4 communes tests sont présentés en annexe dans le tableau A1.

Cette estimation des rémunérations a pour inconvénient de ne pas tenir compte de la position du travailleur dans la hiérarchie des emplois, du diplôme, de l'âge, de l'expérience, du nombre d'heures prestées par mois, etc. Cependant, il n'est pas exclu que nous puissions, dans la suite de la recherche, et si nécessaire, introduire l'un ou l'autre critère supplémentaire qui permettrait d'être plus précis dans le calcul des flux de revenus. Des

---

<sup>3</sup> La notion de poste de travail ne correspond pas exactement à celle de travailleur. Les postes de travail correspondent au nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples et est de l'ordre de moins de 3%.

<sup>4</sup> Tous les éléments de la rémunération brute ne sont pas déclarés à l'ONSS. Il en va ainsi pour le pécule de vacances de ouvriers et le double pécule de vacances des employés. Nous en tenons en compte et rajoutons ces éléments après en avoir déduit le précompte professionnel et les cotisations sociales. Néanmoins, nous n'avons pu prendre en compte pour des raisons évidentes d'autres éléments de la rémunération non déclarés à l'ONSS comme par exemple les voiture de société.

sources existent qui donnent des informations potentiellement utiles à cette fin<sup>5</sup>. Mais, à ce stade, il est trop tôt pour affirmer que cette précision sera nécessaire à la mise au pont de l'outil final.

## 2.4 LES REVENUS DES INDÉPENDANTS

En 2001, 581 517 indépendants (et aidants<sup>6</sup>) en activité principale sont affiliés à l'INASTI en Belgique. Nous avons obtenu de l'INASTI, pour chacune des 262 communes wallonnes, les revenus bruts par code profession INASTI. Toutefois, un problème majeur avec les données par commune de l'INASTI est que l'adresse fournie par l'indépendant correspond soit au domicile, soit à une autre adresse (qui n'est pas forcément le lieu où l'activité est exercée). L'INASTI n'a pas connaissance du lieu de travail effectif de l'indépendant.

Dès lors, comme les revenus ne sont pas exactement localisés, nous considérerons que les indépendants déclarent leurs revenus à leur domicile, ce qui, d'après l'INASTI, est souvent le cas. Par ailleurs, nous avons pu constater que le nombre d'indépendants domiciliés dans une commune d'après le recensement et les chiffres de l'INASTI sont similaires.

En conséquence, la nature de l'approximation pour les rémunérations des indépendants est différente de celle des salariés. Pour les salariés, nous connaissons précisément le nombre de salariés par commune mais nous ignorons le montant de leurs rémunérations. Chez les indépendants, nous connaissons un montant de revenu par commune ainsi que les effectifs mais nous ignorons si les personnes enregistrées dans cette commune y sont domiciliées, y travaillent ou ont fourni une tierce adresse.

Comme pour les rémunérations des salariés, nous calculons un revenu moyen par catégorie d'indépendant (soit indépendant en activité principale, soit aidant en activité principale) et par code profession. Néanmoins, ces revenus moyens sont établis ici sur une base communale et non plus nationale comme dans le cas des rémunérations des salariés. Ensuite, nous soustrayons le précompte professionnel et les cotisations sociales dues par les indépendants aux montants bruts pour obtenir leur revenu net par code profession, par catégorie (indépendant ou aidant) et par commune. Au bout du compte, nous multiplions les revenus nets par les effectifs dans la commune et nous parvenons au revenu net pour l'ensemble de la commune.

Les revenus des indépendants pour les 4 communes tests sont présentés en annexe dans le tableau A2. Dans ce tableau, on constate immédiatement que les revenus des indépendants à Lasne sont très élevés. Ils sont 4 fois supérieurs à ceux de Seneffe ou Morlanwelz pour 2,5 fois le nombre d'indépendants.

## 2.5 SPATIALISATION DES FLUX DE REVENU DU TRAVAIL

Dans cette section, nous exploitons les revenus des salariés et des indépendants estimés ci-dessus pour tenter de retracer, au moyen du recensement de l'année 2001, la géographie des flux entrants et sortants des communes. Pour ce faire, nous procédons en deux étapes.

Dans un premier temps, nous utilisons le recensement pour déterminer, par secteur d'activité, où les personnes qui sont domiciliées dans une commune travaillent (l'espace étant scindé en la commune elle-même, les communes jointives, la (les) grande(s) ville(s)

---

<sup>5</sup> Pour exemple, les données salariales collectées par Watson Wyatt Data Services *Compensation Report. Belgium 2004. Rapport sur les rémunérations*, Bruxelles, 2004, 491 p., où l'on trouve des données comparatives en matière de rémunération dans différents postes et secteurs précis. De même, l'ONSS via la SMALS a en sa possession des données plus précises.

<sup>6</sup> Nous entendons par le terme indépendants la somme des indépendants et des aidants en activité principale.

environnante(s) et le reste du monde). De même, nous examinons combien de personnes entrent sur le territoire de la commune pour travailler et dans quels secteurs d'activité.

Nous avons réalisé un tel tableau pour chaque statut socioprofessionnel (salarié ou indépendant) parce que les indépendants effectuent des navettes domicile-travail différentes des salariés<sup>7</sup> et que la structure des données à notre disposition est différente. Nous obtenons ainsi 8 tableaux pour les 4 communes tests qui sont présentés en annexe dans les tableaux A3 à A10.

Cependant, il est nécessaire de préciser que le recensement de 2001 comporte un certain nombre de carences. Outre le taux de non réponse à l'ensemble du recensement (qui varie avec le diplôme, la commune et la nationalité de la personne interrogée), seuls 79% des personnes qui déclarent travailler ont fourni un code postal pour leur lieu de travail. En outre, le recensement classe les travailleurs en fonction de seulement 17 secteurs d'activité. De plus, 12% des travailleurs n'ont pas rempli la question concernant leur secteur d'activité. Nous avons donc dû répartir les gens qui n'ont pas répondu aux questions sur leur lieu de travail ou sur leur secteur d'activité au prorata des gens qui ont répondu à ces questions.

Le manque de détail au niveau des secteurs d'activité dans le recensement rend ardu l'analyse précise de l'information. En effet, nous avons été obligés de regrouper les nombreux secteurs fournis par l'ONSS et l'INASTI en ces 17 secteurs proposés par le recensement pour déduire les navettes domicile-travail des travailleurs. Pour mieux illustrer les conséquences de cette contrainte, on peut citer l'exemple de la fermeture d'une entreprise dans une commune. Si cette entreprise était par exemple active dans le secteur "Commerce de détail en magasins non spécialisés" (secteur NACE 521), les répercussions sur les personnes domiciliées dans la commune sont difficiles à prévoir. Effectivement, nous connaissons uniquement les navettes domicile-travail pour une catégorie plus large dans le recensement qui s'appelle "commerce (de gros ou de détail)". De la mobilité de cette dernière catégorie fort vaste, nous devons extrapoler le comportement des employés du secteur NACE 521. En conséquence, la prévision du nombre de personnes qui vont perdre leur emploi dans la commune suite à la fermeture sera moins précise.

Dans un deuxième temps, nous nous basons sur les tableaux récapitulant le nombre de travailleurs dans chaque statut socioprofessionnel et les mettons en parallèle avec les revenus du travail (au lieu de domicile) de manière à répartir les revenus nets des salariés et des indépendants au prorata des unités de travailleurs.

Finalement, nous additionnons les tableaux obtenus pour chaque statut socioprofessionnel pour aboutir aux tableaux A11 à A14 présentés en annexe qui répartissent les revenus nets du travail (revenus des salariés + revenus des indépendants) en fonction de leur provenance.

Cependant, nous tenons à rappeler que les chiffres fournis dans le tableau A1 et les tableaux A11 à A14 n'intègrent pas les salariés affiliés à l'ONSSAPL puisque nous n'avons pas encore reçu de données de leur part. Pour rappel, cet organisme couvre 300 000 salariés (soit 10% d'entre eux) en Belgique en 2001. Nous présentons néanmoins les chiffres car ils fournissent des ordres de grandeur valables et donnent un premier aperçu des possibilités offertes par nos estimations.

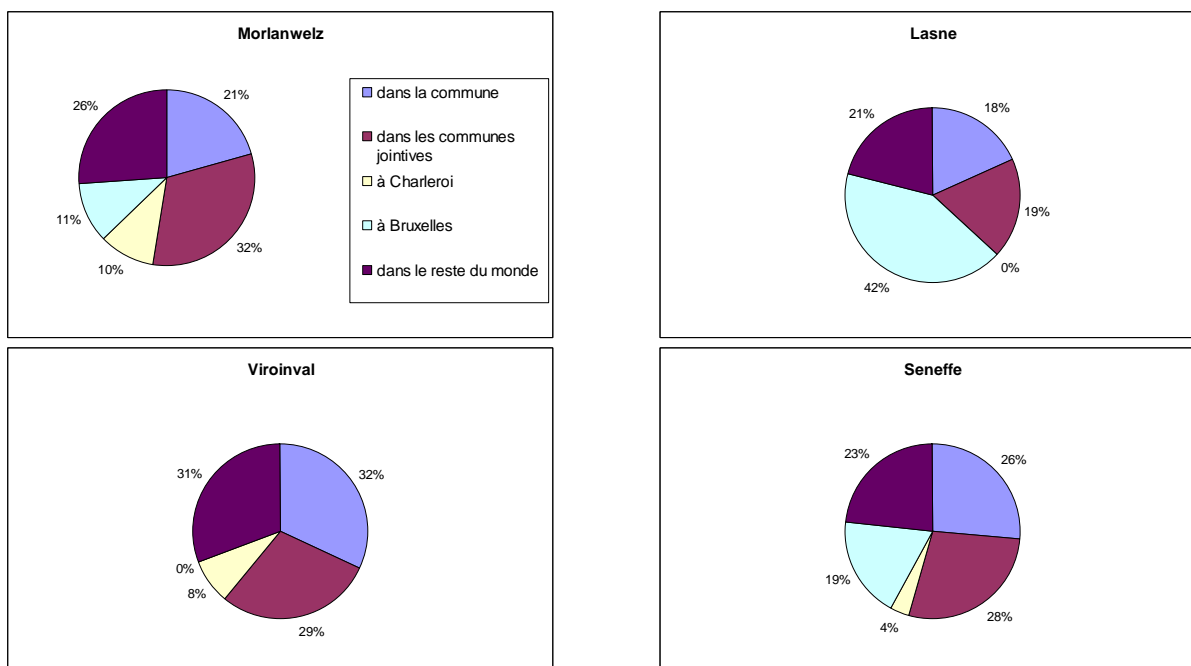
---

<sup>7</sup> Par exemple, les indépendants effectuent une navette médiane domicile-travail de 7 kilomètres alors que les salariés en parcourent 12.

## 2.6 SYNTHÈSE

En guise de synthèse des informations collectées en cours de recherche, nous fournissons en annexe 15 tableaux relatifs aux revenus du travail en 2001 pour les quatre communes tests. Voici ci-dessous quelques-uns des enseignements qui peuvent en être extraits.

Le premier élément concerne l'origine des revenus de travail des personnes domiciliées dans une commune, illustré dans les graphiques en tarte suivants<sup>8</sup> :



On y voit que l'origine des revenus varie dans les 4 communes tests. Comme attendu, Lasne tire une bonne partie de ses revenus de travail de Bruxelles (42%). A Viroinval, une partie importante des revenus du travail provient de la commune elle-même et des trois communes limitrophes. Cela s'explique sans doute par la faible disponibilité en emplois dans région et le fort taux de chômage.

Seneffe et Morlanwelz ont des graphiques relativement similaires : la commune elle-même, les communes limitrophes et le reste du monde représentent environ 25%, le dernier quart étant réparti entre Charleroi et Bruxelles.

Nous avons également pu estimer les revenus salariaux nets (donc en éliminant les indépendants) générés par l'activité économique dans les 4 communes tests (les salaires au lieu de travail). Ceux-ci sont présentés en annexe dans le tableau A15 qui fournit donc les montants de salaires nets distribués par les entreprises présentes dans les communes (et ce tant aux résidents qu'aux personnes qui habitent ailleurs).

Grâce à ces estimations, nous sommes en mesure de chiffrer la part des revenus salariaux qui échoient aux habitants de la commune en pourcentage des revenus salariaux totaux générés sur le territoire communal. A Morlanwelz, 28% des revenus de salaire générés sur

<sup>8</sup> Les tableaux présentés en annexe ont nécessité de nombreux calculs et tableaux intermédiaires. Nous n'avons pas encore réalisé une description détaillée des opérations effectuées car celle-ci sera extrêmement longue et fastidieuse. Nous évaluerons par la suite l'opportunité et la pertinence de la faire.

la commune sont captés par des résidents. A Lasne, Viroinval et Seneffe, il s'agit respectivement de 18%, 65% et 6%. Ces chiffres sont sous-évalués (en raison de l'absence de données au lieu de résidence pour l'ONSSAPL) mais ils fournissent des ordres de grandeur. Lasne et Seneffe sont des communes où seule une faible part des salaires est captée par des personnes domiciliées dans la commune. Morlanwelz se trouve dans une situation intermédiaire. Par contre, 65% des salaires distribués à Viroinval le sont à des personnes qui sont domiciliées dans la commune.

En conséquence, cela signifie qu'une perturbation économique de la même ampleur dans une de ces 4 communes risque d'avoir des conséquences variables sur les revenus de la population qui y est domiciliée et partant sur les finances communales. Ainsi, si on prend l'exemple de la fermeture d'une entreprise à Viroinval, la population locale sera probablement plus affectée que si le même événement se produit à Seneffe ou Lasne.

Sur base de nos calculs, on constate également que près de 4 fois plus de salaires sont distribués (au lieu de travail) à Seneffe qu'à Lasne pour un nombre d'habitants qui est inférieur de 30%. Les personnes qui travaillent dans les parcs d'activité de Seneffe proviennent en grande partie d'autres communes. Ceci illustre le fait que ce n'est pas nécessairement l'activité économique d'une commune qui engendre la richesse de ses habitants.

De même, si sur base des graphiques en tarte présentés ci-dessus, la situation de Seneffe et Morlanwelz est relativement similaire au lieu de résidence, il n'en est rien au lieu de travail. Seneffe génère 2,7 fois plus de revenus de salaire avec un peu plus de la moitié du nombre d'habitants.

En conclusion, nos calculs mettent en évidence que les situations et les enjeux sont très différents entre les 4 communes tests. Pour des communes comme Lasne ou Seneffe, créer de l'emploi n'est pas une priorité. A Morlanwelz, conserver l'emploi dans la commune est important mais les revenus des habitants dépendent également fortement de ce qui se passe dans les communes limitrophes où beaucoup de gens vont travailler. Ceci est d'autant plus vrai pour une commune comme Viroinval.

Les tableaux que nous avons construits en croisant les données du recensement 2001 avec les statistiques de l'ONSS et de l'INASTI sont donc très utiles parce qu'ils donnent la possibilité de retracer la géographie des flux de revenus du travail. A notre connaissance, cet exercice n'a pas été réalisé récemment à l'échelle des communes. Il nécessite la combinaison de plusieurs sources de données différentes. En effet, les statistiques de l'ONSS fournissent actuellement le nombre de postes de travail qui existent sur le territoire d'une commune et le nombre de travailleurs qui résident dans une commune. Toutefois, cet organisme ne peut pas faire le lien entre ces deux informations et donc dire que tel travailleur réside dans telle commune et travaille dans telle autre.

### **3. CALCUL DES REVENUS DE TRANSFERT**

Certaines perturbations économiques influencent-elles de manière significative les revenus dits « de transfert » accordés aux individus d'une localité constituant pour eux tout ou partie de leurs revenus ? La réponse est intuitivement positive. Mais de quelles manières, dans quelles proportions et dans quels laps de temps ? C'est ce à quoi nous nous efforcerons de répondre dans les quelques pages qui suivent.



### 3.1 CADRAGE THÉORIQUE

Un revenu de transfert est un revenu attribué à un ménage en vue de prendre en charge certains risques déterminés : santé, famille, vieillesse, chômage...<sup>1</sup> En d'autres mots, le terme désigne l'ensemble des prestations sociales (y compris les remboursements d'assurance maladie et les frais d'hospitalisation) dont bénéficient les ménages.<sup>2</sup>

S'agissant de la partie de la recherche consacrée au compte « revenus », il est important de mentionner la différenciation à faire entre des « revenus de transfert » alloués à des individus occupant un territoire déterminé et l'ensemble des sommes diverses transférées par l'Etat (ou autres pouvoirs publics) sur le même territoire. Lesquelles alimentent elles aussi l'économie locale : citons pour exemple la dotation régionale du Fonds des Communes ou les aides diverses attribuées aux entreprises. Dans une publication INS<sup>3</sup> relative à l'enquête sur le revenu des ménages, les revenus de transfert sont répertoriés comme ceci :

#### 3 Provenant d'allocations sociales

- 31 Pensions
- 32 Allocations de chômage
- 33 Indemnités pour incapacité de travail
- 34 Allocations familiales et primes
- 35 Versements par la mutuelle
- 36 Autres allocations sociales

#### 4 Autres revenus transférés

- 41 Transferts entre familles<sup>4</sup>
- 411 Rentes alimentaires et autres rentes reçues
- 412 A déduire : rentes alimentaires versées
- 42 Indemnités reçues des assurances
- 421 Assurances vie : capitaux et rentes reçues
- 422 Autres assurances : indemnités reçues
- 43 Autres revenus transférés
- 431 Autres recettes
- 432 A déduire : recettes trop perçues et argent perdu

La première catégorie regroupe essentiellement des revenus provenant d'institutions publiques, la seconde des revenus provenant d'institutions privées.

**Dans la phase actuelle de notre recherche, nous nous sommes intéressés aux principales allocations sociales perçues par la population : revenus ONEM, revenus CPAS, revenus de pension, allocations familiales.** Les autres transferts ne seront probablement pas utiles à la construction de notre outil.

### 3.2 EXAMEN DES PRINCIPAUX REVENUS DE TRANSFERT

La quantification des revenus de transfert ne pose pas les mêmes problèmes méthodologiques et techniques que pour les revenus du travail. Essentiellement pour deux raisons :

---

<sup>1</sup> <http://www.ac-versailles.fr/PEDAGOGI/ses/Reserve/autres/CircuitEco.pps#280,36>, Définition

<sup>2</sup> Cf. [http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/dda/exclusion/dda3\\_lexique.html#e58](http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/dda/exclusion/dda3_lexique.html#e58).

<sup>3</sup> [http://www.statbel.fgov.be/figures/download\\_fr.asp](http://www.statbel.fgov.be/figures/download_fr.asp)

<sup>4</sup> Lesquels constituent des sommes non négligeables. Une étude française aborde certains aspects de cette question : C. ATTIAS-DONFUT, F.-C. WOLFF, P. TESSIER, *Les transferts intergénérationnels entre migrants âgés*, dans *Economie et Statistiques*, n°390, 2005, p. 3-23.

- le domicile des personnes n'est pas à déterminer : la correspondance entre domicile et lieu de « travail » est presque parfaite. Quelques exceptions existent mais, soit elles échappent à la connaissance (cas des domiciles fictifs), soit elles sont marginales (cas de certains candidats réfugiés politiques qui perçoivent leur revenus dans la commune X alors qu'ils sont officiellement domiciliés dans la commune Y).
- en fonction des sources disponibles, nous pouvons travailler à l'obtention des chiffres précis en nombre de bénéficiaires *et* montants pour le niveau communal. Alors que, pour les revenus du travail, nous avons dû procéder à une *estimation* des montants.

Nous donnons ci-dessous les éléments saillants de notre analyse.

### 3.2.1 Les revenus provenant de l'ONEM

L'ONEM se charge de 27 catégories de revenus réparties en trois familles : les chômeurs indemnisés, les travailleurs soutenus par l'ONEM et les travailleurs aménageant leur temps de travail. Les revenus de transfert obtenus via l'ONEM sont donc loin de se limiter au « chômage complet indemnisé ». L'ONEM se charge par exemples du versement des prépensions, des salaires en emploi subsidié « ACTIVA », du chômage technique...

A titre informatif : à Morlanwelz, le dernier semestre 2005, les allocations versées aux CCI après travail à temps plein représentaient 35,65 % de tous les revenus ONEM.

Sur son site Internet, l'ONEM offre l'information jusqu'au niveau communal : pour chacune des 27 catégories, il est possible de connaître les sommes versées, le nombre de jours et de versements, et de ventiler par âge, sexe et nationalité.

Pour exemple, voici les données principales concernant Morlanwelz (en 2005).<sup>5</sup>

<b>Morlanwelz - Données paiements ONEM nets – 2005<sup>6</sup></b>			
	Unités physiques <sup>7</sup>	Jours <sup>8</sup>	Sommes <sup>9</sup>
CCI après temps plein	852	250 271 ,52	7 768 547,48 €
CCI après temps partiel	58,66	10 169	244 188,56 €
Prépension à temps plein	186,35	57 848	2 144 643,02 €
<b>Tous types de revenus</b>	<b>3014</b>	<b>574 379,9</b>	<b>21 941 749,28 €</b>

Pour la mise au point de notre outil de prédiction des impacts d'une perturbation (création, fermeture), il faudra être en mesure de collecter trois éléments supplémentaires :

- le lieu de domicile des personnes concernées par la perte d'emploi,
- la durée moyenne du chômage dans le secteur concerné et les montants moyens

et, dans le cas spécifique d'une création d'emploi,

<sup>5</sup> Le site ONEM ne fournit pour le moment les données communales qu'à partir du 3e trimestre 2005. Les données pour les périodes antérieures doivent être commandées.

<sup>6</sup> Dans l'attente des informations pour les 2 premiers trimestres 2005, nous avons additionné les données des 2 derniers trimestres puis multiplié par 2 pour obtenir une base annuelle.

<sup>7</sup> Nombre moyen de paiements par mois effectués dans le courant de l'année.

<sup>8</sup> Nombre total de jours pour lesquels les indemnités sont perçues pendant le trimestre.

<sup>9</sup> Les allocations ONEM sont soumises au précompte professionnel au taux de 10,09 %. Toutefois, certaines catégories de chômeurs ne sont pas soumises au précompte (cf. site [www.onem.be](http://www.onem.be)). L'ONEM nous a indiqué que les montants fournis tiennent compte de cette retenue.

- la capacité des « locaux » à capter les (nouvelles) offres d'emploi proposées.

C'est ce dernier élément qui semble le plus difficile à alimenter en données fiables.

Expliquons-nous par l'exemple.

Si une entreprise ferme ou risque de fermer, pour éclairer dans ses choix le décideur de la commune où se situe l'entreprise, il est nécessaire de mesurer la différence entre les revenus du travail et les revenus du chômage sur une année complète et pas seulement au moment T0 (disons le 1<sup>er</sup> jour de chômage). Pour évaluer l'impact que cette fermeture pourra avoir, notamment sur la fiscalité communale mais aussi en matière de dépenses dans les commerces et services locaux, il faudra :

1. connaître le lieu de domicile des personnes susceptibles de perdre leur emploi,
2. estimer les revenus qu'ils ont (voir partie « revenus du travail »),
3. ensuite évaluer la durée moyenne du temps de chômage dans les secteurs d'activités ou entreprises concernées par notre analyse de cas. Cette donnée est disponible auprès du FOREM, qui peut par exemple donner au jour près la durée moyenne du chômage d'un employé administratif dans le secteur de la construction,
4. enfin, une estimation du montant du chômage pourra être faite à partir des données légales de calcul et des statistiques.

Ce n'est que lorsque cette différence est mesurée jusqu'au 31 décembre que l'impact fiscal pourrait être mesuré.

Dans le cas d'une création d'entreprise et d'emplois, par exemple via la création d'une zone d'activités économiques, l'évaluation de l'impact économique et fiscal attendu sera plus complexe et peut être insuffisamment scientifiquement maîtrisable : à l'estimation de la différence (ici, positive et sur une durée annuelle) de salaire, il faudra ajouter un facteur peu évident à cerner : celui de la part des postes qui pourraient être occupés par des personnes habitant le territoire communal ou local. Les facteurs qui influencent chez l'employeur l'engagement de personnes domiciliées sur la commune dépendent de facteurs plus ou moins concrets (les personnes en recherche d'emploi ont-elles les capacités requises ?) mais aussi souvent de facteurs moins perceptibles ou plus subjectifs (la stratégie RH de l'entreprise, qui peut délibérément et stratégiquement choisir de recruter ailleurs, la capacité de négociation de l'élu local...).

Sur ces bases, nous avons ainsi la faculté d'estimer l'impact sur la fiscalité communale. La suite de la recherche permettra d'évaluer l'impact économique proprement dit.

### **3.2.2 Les revenus obtenus via les CPAS**

Les CPAS reçoivent des aides financières directes ou indirectes de différents organismes et niveaux de pouvoirs pour exercer leurs missions générales, assumées par l'entremise d'aides matérielles et immatérielles. Les sommes transférées sur le territoire vers les CPAS - et alimentant ainsi l'économie locale - ne se limitent donc pas aux « revenus sociaux » octroyés aux individus. Dans le cadre de cette partie de la recherche, nous nous sommes limités à la quantification des revenus sociaux.

#### **3.2.2.1 Utilité des données**

Les CPAS subissent-ils un impact en cas de fermeture d'entreprise ? Pas directement puisque c'est essentiellement à l'ONEM de fournir un revenu de remplacement. L'impact n'est cependant pas inexistant et se traduit de manière différée et indirecte. Par exemple en

perte de lieux pour accueillir des bénéficiaires de RIS en insertion professionnelle<sup>10</sup>, par une augmentation des demandes d'aides en espèces et, parfois, par de nouvelles demandes de RIS (cas des sous-traitants qui, plusieurs mois après la disparition de leur client principal, doivent mettre eux aussi la clé sous le paillason).

Ces impacts sont cependant difficiles à mesurer et n'ont de toute façon pas l'importance des répercussions financières sur l'ONEM. Toutes choses restant égales, la création d'une entreprise produit les effets contraires.

### 3.2.2.2 Disponibilité des données

Pour ce qui est du nombre de bénéficiaires, les données sont fournies pour le niveau communal par le Ministère de l'intégration sociale depuis ce mois d'août 2006. Notons ici l'importance de distinguer les bénéficiaires de RIS complets et de RIS partiels.

Pour les sommes allouées (qui varient suivant la situation de la personne), il est nécessaire d'établir des contacts personnalisés avec les CPAS. L'autre possibilité consiste à faire une estimation à partir du nombre de bénéficiaires par commune auquel on applique les montants moyens fournis pour les niveaux supérieurs.

A partir des données fournies par le CPAS de Morlanwelz, voici la situation en 2001 :

<b>Morlanwelz – revenus obtenus via CPAS – 2001 (€)</b>					
Moyenne mensuelle N bénéf.		Sommes allouées		Montant mensuel moyen <sup>11</sup>	
RIS	CRP <sup>12</sup>	RIS	CRP	RIS	CRP
195	45	1.087.484,97	415.866,13	464,74	770,12

Dans notre analyse, nous avons observé que, dans un calcul précis des revenus octroyés aux personnes concernées, il est utile d'ajouter aux RIS des revenus accordés sous forme d'autres aides individuelles. Pour exemple, le CPAS de Liège a octroyé en 2005 des aides individuelles à 95 % sous la forme de RIS et à 5 % en « autres aides diverses ».

Avec ces données, nous avons donc une bonne connaissance des montants de revenus octroyés aux bénéficiaires d'une commune, en tenant compte du fait qu'ils varient suivant différents critères relatifs aux situations personnelles des individus.

Pour terminer cet aperçu, ajoutons un point particulier qui concerne la part de ces revenus qui constitue un « transfert entre un organe externe au territoire administratif de la commune et la commune elle-même » : les revenus accordés par les CPAS ne sont pas totalement pris en charge par le niveau supérieur. Pour exemple, le CPAS de Liège a vécu en 2005 la situation suivante :

Dépense RIS	Recettes RIS	A charge du CPAS
42.435.836 €	29.581.665 €	12.854.171 €

Le CPAS de Liège prend donc en charge environ 30 % des RIS.

<sup>10</sup> Témoignage recueilli au CPAS de Liège.

<sup>11</sup> Cette moyenne prend en considération les chiffres de RIS et CRP complets et partiels.

<sup>12</sup> CRP = candidat réfugié politique.

Nous ne nous attardons pas ici sur ce point qui concerne moins notre thème que le thème 4 puisque notre objectif opérationnel est de quantifier le revenu disponible pour ensuite voir de quelle manière il sera « utilisé » sur le territoire communal ou un autre territoire déterminé.

### **3.2.3 Les revenus provenant des caisses de pensions**

Par pensions, il faut entendre ici les revenus fournis aux individus à partir de leur cessation définitive d'activité professionnelle, en raison de l'atteinte de la limite d'âge, d'une maladie ou d'un handicap. A côté de quelques régimes particuliers, il existe trois régimes qui concentrent la toute grande majorité des bénéficiaires et des sommes transférées :

- le régime des travailleurs salariés (y compris secteur public non « nommé »),
- le régime des travailleurs indépendants et des aidants,
- le régime du secteur public, qui concerne le personnel nommé à titre définitif.

La gestion des données de pensions est pour toute grande part centralisée au sein de l'Office Nationale des Pensions (ONP, gère les deux premières catégories) et du Service des Pensions du Secteur Public (SDPSP, gère la troisième catégorie).

#### **3.2.3.1 Utilités des données**

La fermeture ou la création d'une entreprise ou d'une zone d'activités économiques n'a en principe pas d'influence sur les pensions mais peut influencer le nombre de prépensions, comme nous l'évoquons plus haut (cf. transferts ONEM).

Par contre, des décisions de stratégie urbanistique en matière, par exemple, de création de logements et de lotissements ou de localisation d'infrastructures publiques peuvent avoir une influence plus marquée sur l'attractivité d'un territoire pour une population dont les revenus de pension (actuels ou à venir) auront un impact non négligeable sur les dépenses au niveau local et sur la fiscalité communale.

Le montant d'une pension peut varier fortement d'un individu à l'autre et d'une catégorie à l'autre (salarié, indépendant, secteur public, inactif...). Il est donc utile, pour la construction de notre outil, de connaître assez précisément les montants « irrigant » un territoire.

#### **3.2.3.2 Disponibilité des données**

Les données par commune ne sont pas disponibles dans les rapports ou base de données Internet. Nous les avons obtenues directement auprès de l'ONP et du SDPSP. Les chiffres ci-dessous sont les revenus réellement versés aux bénéficiaires, c'est-à-dire le brut duquel sont soustraites différentes retenues à la source, dont le précompte professionnel.

Voici les résultats sur base annuelle pour Morlanwelz en 2001 :

<b>Estimation des revenus nets de pension perçus à Morlanwelz en 2001<sup>13</sup> (€)</b>					
Salariés et indépendants ONP		Secteur public SDPSP		Toutes catégories	
Montants annuels totaux	Montant mensuel moyen	Montants annuels totaux	Montant mensuel moyen	Montants annuels totaux	Montant mensuel moyen
26.880.337,68	770	3.208.200	1017	30.088.537,68	893,5

### 3.2.4 Les revenus provenant des caisses d'allocations familiales

Sous la désignation « allocations familiales » sont désignés les revenus suivants : prime de naissance (ou d'adoption), allocations familiales. Différents suppléments sont accordés notamment en fonction de l'âge, d'un handicap, de la situation sociale de l'allocataire (c'est-à-dire le parent) et/ou du bénéficiaire (c'est-à-dire l'enfant). Pour connaître les sommes transférées sur un territoire donné, il est nécessaire de centraliser les informations concernant quatre groupes d'allocataires :

- les travailleurs salariés
- les travailleurs indépendants
- les travailleurs du secteur public
- les allocataires n'ayant ouvert aucun droit dans les catégories précédentes

#### 3.2.4.1 Utilité des données

La somme d'allocations familiales (AF) est une donnée que l'on peut qualifier de « stable », non sujette à variation significative lorsqu'une perturbation économique se produit. Cependant, les revenus d'AF sont à connaître dans une l'optique de chiffrer la « capacité de dépense » des individus d'un territoire. Bien entendu, la part du budget global d'un ménage couvert par des AF peut atteindre des proportions importantes dans le cas des ménages à bas revenus. Signalons qu'en RW, en 2001, 25,21 % des travailleurs salariés percevaient des AF, pourcentage montant à 41,64 % chez les chômeurs complets indemnisés.

#### 3.2.4.2 Disponibilité des données

Actuellement, les données disponibles sont forts peu semblables d'un organisme à l'autre et, de toute façon, nous n'obtenons que des données par arrondissement. Dans l'attente de résultats plus homogènes, nous avons procédé à une estimation sur base des données par arrondissement du principal des trois organes d'AF.<sup>14</sup> Voici les résultats :

Estimation des montants AF en 2001 à Morlanwelz : 8.184.632 €

<sup>13</sup> Les chiffres fournis concernent les versements en janvier pour l'ONP et en juillet pour le SDPSP. Nous avons multiplié par douze pour obtenir la base annuelle.

<sup>14</sup> Connaissant pour l'arrondissement de Thuin le pourcentage moyen d'enfants bénéficiaires par rapport à la population globale ainsi que le montant moyen perçu par enfant (144,22 €/mois), nous avons rapporté ces pourcentages aux chiffres relatifs à Morlanwelz. Ensuite, nous avons pris le pourcentage des versements ONAFTS (chiffre 2002 : 73,05) par rapport aux autres organismes payeurs et à la somme globale et avons ainsi estimé la somme totale transférée sur le territoire de Morlanwelz.

### 3.3 SYNTHÈSE

Pour quantifier les « revenus de transfert » au niveau communal dans les quatre principaux secteurs que sont les revenus du chômage (et assimilés), l'aide d'intégration sociale, la pension et l'allocation familiale, deux méthodes peuvent être choisies :

- l'estimation sur base de données de niveaux supérieurs,
- la collecte des données exactes sans passer par le niveau supérieur.

En fonction de différents éléments propres au domaine des revenus de transfert, nous avons choisi de tester la faculté d'obtenir des informations précises pour le niveau communal.

Nous pouvons provisoirement conclure que l'obtention des montants perçus et du nombre de bénéficiaires au niveau d'une commune sera possible (exception faire des allocations familiales) et permettra donc de mesurer avec précision, si besoin est, les différents types de revenus alimentant une économie locale, fut-elle de petite taille. Certes, actuellement, les producteurs de données ne fournissent pas en ligne des informations pour chacune des années de référence (de 2001 à 2005) ni même pour des années identiques au sein d'une même catégorie. Mais ce problème d'ordre technique pourra être surmonté dans les mois à venir pour constituer au sein de notre équipe de recherche une base de données fiable et aisée d'utilisation.

Nous avons attiré l'attention sur le fait que les revenus de transfert ne peuvent être résumés aux revenus attribués aux « chômeurs complets indemnisés », aux bénéficiaires de RIS complet, aux prépensionnés et pensionnés complets. Des sommes non négligeables passent par d'autres statuts. Nous les avons donc prises en compte.

Mais quelle sera l'utilité de ces données pour notre futur outil de prédiction des impacts économiques et fiscaux en cas de perturbation économique ?

Nous avons montré que, dans le cadre de notre mission spécifique, c'est principalement la maîtrise des données de revenus de transfert ONEM qui doit être rendue possible et aisée. Les premiers éléments de méthodes de calcul que nous avons formulés dans des cas de fermeture ou de création d'entreprise ont été proposés à titre expérimental et devront être testés et, ensuite, si besoin, standardisés. En effet, la suite de la recherche permettra de les affiner et de sélectionner quelques cas où les calculs méritent utilement d'être faits dans un but d'aide à la décision en matière de développement territorial. A ce propos, nous formulons l'hypothèse que ce type de calcul pourrait peut être aussi servir dans le cadre des études socio-économiques fournies par les demandeurs d'implantations commerciales. En résumé, voici la synthèse des informations relatives à Morlanwelz en 2001 :

Types de revenus	Montant annuel	Pourcentage
Pensions	30.088.537,68	52,60 %
ONEM	17.421.533,04	30,46 %
Allocations familiales	8.184.632	14,31 %
CPAS	1.503.351,1	2,63 %
<b>Total</b>	<b>57.198.053,82 €</b>	<b>100 %</b>

## 4. TYPOLOGIE DES COMMUNES WALLONNES SUR BASE D'INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DE FLUX D'EMPLOI

### 4.1 INTRODUCTION

La recherche en cours vise notamment à apporter de nouveaux éclairages sur la situation des communes wallonnes en termes de flux économiques et de spatialisation des activités.

L'exercice en analyse en composantes principales (ACP) exposé ci-dessous vise à caractériser des groupes de communes sur base d'indicateurs touchant à la fois aux personnes, aux activités qu'elles mènent et aux lieux où elles les exercent. Et, ainsi, à proposer une typologie.

Nous avons choisi une série d'indicateurs susceptibles de guider des politiques. Ils donnent des informations sur les caractéristiques des résidents des communes, une mesure de l'attractivité des celles-ci ainsi que le type d'activité qui y existent.

Nous avons soumis à une ACP (pondérée par la population) les 18 indicateurs mentionnés par commune. Les scores des quatre premières composantes multipliés par la valeur propre de chaque composante de cette analyse ont servi de base à une analyse hiérarchique selon la méthode de Ward.

Nous obtenons ainsi 9 types de communes différentes sur la Wallonie. Pour des raisons de lisibilité et au vu du peu de communes concernées par le type 1, nous avons fusionné les communes du type 1 et 2.

Grâce aux collectes de données en cours et à venir, il est probable que nous puissions introduire de nouveaux indicateurs et, ainsi, faire évoluer la typologie.

### 4.2 LES INDICATEURS SÉLECTIONNÉS

#### Caractéristique des résidents

- Part des actifs occupés, travaillant à plus de 30 km de leur domicile (enquête 2001, INS)
- Ecart à la répartition sectorielle des actifs occupés en Région wallonne (RW). Pour chaque secteur et chaque commune, nous avons pris la somme des carrés des écarts entre le nombre d'actifs dans un secteur et le nombre d'actifs en RW (Atlas de Belgique, fascicule économie, Politique scientifique fédérale, à paraître)
- Taux de chômage (enquête 2001, INS)
- Part des chômeurs de plus de 50 ans (enquête 2001, INS)
- Taux d'inactivité parmi les 18-60 ans hors étudiant pour les hommes (enquête 2001, INS)
- Taux d'inactivité parmi les 18-60 ans hors étudiant pour les femmes (enquête 2001, INS)
- Part des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur parmi les 25-40 ans (enquête 2001, INS)
- Revenu médian (INS, 2003)
- Part des déclarations de revenu faible (revenu <10.000 euros/an) (INS, 2003)
- Part de l'emploi dans les secteurs avec une faible évolution de l'emploi de 1992 à 2002 (B, C, DB, DC, DE, DH, DJ, DL, E, P et Q<sup>15</sup>) (ONSS 1992 et 2002 + Atlas de Belgique, op. cit.)

---

<sup>15</sup> Sous-section des codes activités NACE (cf. annexe)



### Attractivité

- Part des actifs entrants dans la commune (enquête 2001, INS)

### Type d'activité

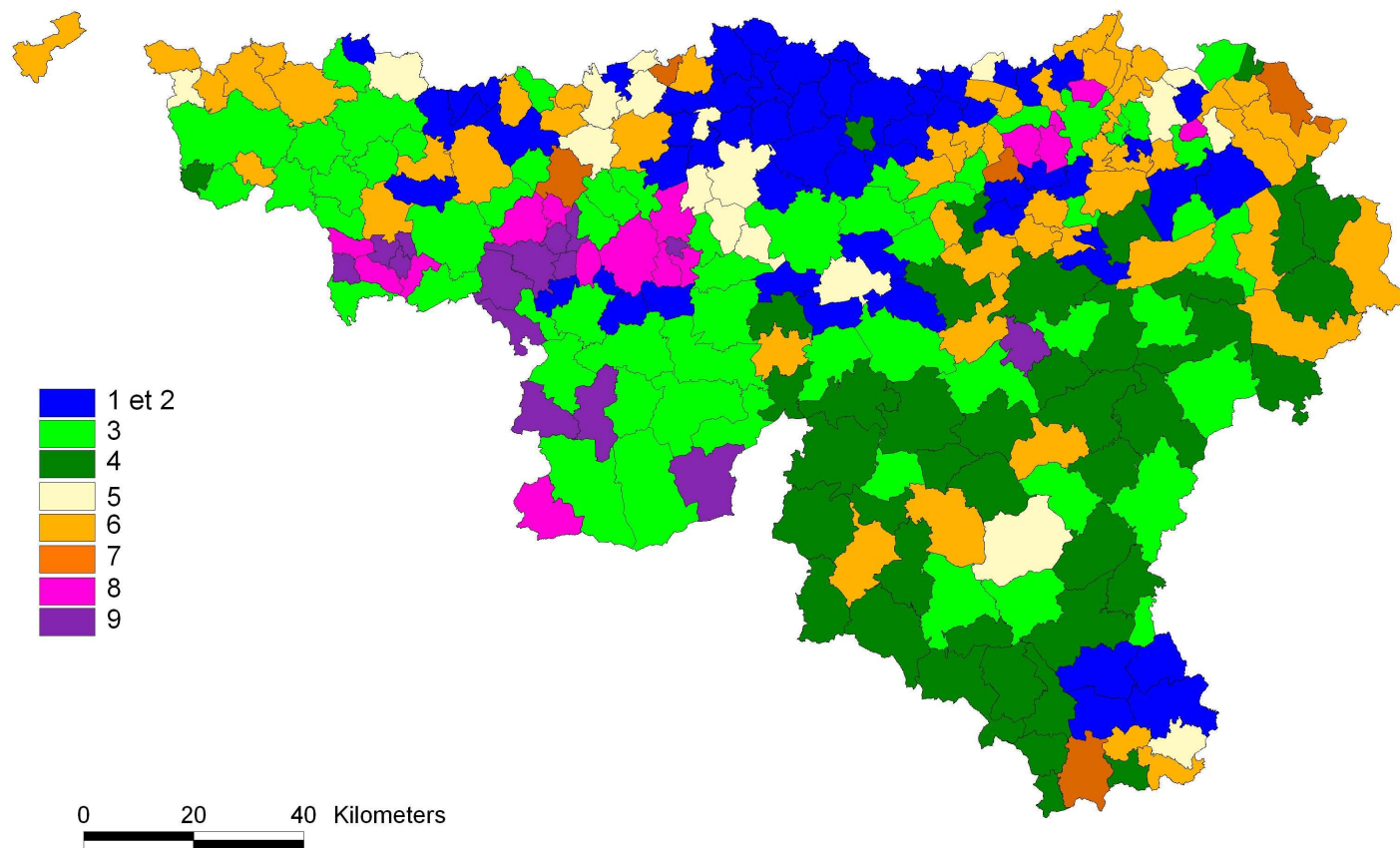
- Ecart à la répartition sectorielle de la valeur ajoutée (VA) en RW. Pour chaque secteur et chaque commune, nous avons pris la somme des carrés des écarts entre la VA dans un secteur et la VA de ce secteur en RW (Atlas de Belgique, op. cit.)
- Part des activités de « base » : A, B, C, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, K, I (pour I uniquement la part supérieur à la moyenne wallonne) (Atlas de Belgique, op. cit.)
- Ecart à la répartition sectorielle de la VA des activités de « base » en RW. Pour chaque secteur et chaque commune, nous avons pris la somme des carré des écarts entre la VA dans un secteur (de « base ») et la VA de ce secteur en RW (Atlas de Belgique, op. cit.)
- Part des activités liées à la population locale : F, G, J, O, P, Q, H (jusqu'à la moyenne wallonne), I (jusqu'à la moyenne wallonne), E (Atlas de Belgique, op. cit.)
- Part des services non marchands : L, M, N (Atlas de Belgique, op. cit.)
- Part des hôtels/restaurants/café : H supérieur à la moyenne wallonne (Atlas de Belgique, op. cit.)
- Part de la VA dans les secteurs avec une faible évolution de l'emploi de 1992 à 2002 (B, C, DB, DC, DE, DH, DJ, DL, E, P et Q) (ONSS 1992 et 2002 + Atlas de Belgique, op. cit.)

## 4.3 DESCRIPTION DES DIFFERENTS TYPES IDENTIFIES

- Types 1 et 2 : il s'agit de communes où les problèmes sont très limités. Ce sont des communes résidentielles de navetteurs, aux revenus moyens élevés, avec peu de personnes à bas revenus. Beaucoup de résidents ont des diplômes supérieurs. Le nombre d'inactifs et de chômeurs est faible et ces derniers sont âgés. La navette se fait souvent sur de longues distances. L'activité locale est dominée par des secteurs d'activité dont les évolutions sont en général favorables. Ces communes sont situées dans le Brabant wallon (navettes vers Bruxelles), dans la région d'Arlon (navettes vers le Grand-Duché de Luxembourg) et dans les parties les plus privilégiées de la périphérie des grandes villes wallonnes (au Sud de Charleroi et Liège, à Verviers et autour de Namur).
- Type 3 : il s'agit de communes dont beaucoup de caractéristiques sont proches de la moyenne régionale, ce qui les caractérise entre autres par un développement important des services non marchands. On retrouve ici plusieurs grandes villes (Liège, Namur, Mons et Tournai) ainsi que de nombreuses communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse.
- Type 4 : il s'agit de communes rurales du Sud de la Wallonie caractérisées par l'abondance de l'emploi dans les secteurs liés à la desserte de la population locale et par une présence importante du secteur Horeca. Elles sont peu attractives en termes d'emploi et les navettes à longue distance y sont importantes mais le taux de chômage est faible. Le revenu moyen est relativement bas, bien qu'il soit sans doute sous-estimé par le nombre important d'agriculteurs. Peu de résidents ont un diplôme de l'enseignement supérieur.
- Type 5 : en dehors de Libramont, ce sont en général des communes situées en bordure des types 1 et 2. Elles sont attractives en termes d'emploi. La part des emplois liés à la desserte de la population locale ou au secteur non marchand est faible. Tout comme dans les communes périurbaines des types 1 et 2, l'inactivité et le chômage sont faibles et les chômeurs sont en général âgés. Toujours comme dans les types 1 et 2, la population a des revenus moyens élevés et beaucoup d'habitants sont dotés d'un diplôme supérieur.

- Type 6 : il s'agit pour la plupart de communes du Nord de la Wallonie où le nombre d'entrants est faible. L'emploi local est exercé dans des secteurs dont l'évolution n'est pas favorable. Il y a peu de navettes à longue distance. Toutefois, le taux de chômage et le taux d'inactivité sont bas. Le revenu moyen se situe un peu au-dessus de la moyenne wallonne. Pour l'essentiel, il s'agit de communes des régions de riche agriculture de la moyenne Belgique qui sont les moins touchées par les formes les plus dynamiques de la périurbanisation.
- Type 7 : ce type ne concerne que 5 communes isolées caractérisées par une offre d'emplois importante. Celle-ci est néanmoins concentrée dans des secteurs qui connaissent une évolution défavorable. Les revenus moyens sont élevés et il y a peu de bas revenus.
- Type 8 : il s'agit des communes wallonnes urbaines les plus directement marquées par les impacts de la disparition et des difficultés de reconversion de la vieille industrie: Seraing, Charleroi, La Louvière et certaines communes boraines. L'emploi qui subsiste reste très marqué par les spécificités de l'industrie lourde. Les revenus de la population sont très bas, les chômeurs et les inactifs nombreux. Vu leur âge ou leur faible niveau de formation, les populations locales sont peu mobiles et ne peuvent compenser par de longues navettes les insuffisances de l'emploi local.
- Type 9 : les caractéristiques des populations du type précédent se retrouvent dans les communes de ce type : faibles revenus, haut taux d'inactivité et de chômage, faible niveau de formation. Ces communes sont souvent situées en périphérie du type précédent, auquel elles fournissaient jadis des travailleurs. Aujourd'hui, le peu d'emplois exercés sur place est spécialisé dans les seuls secteurs liés à la desserte de la population locale ou, par défaut, dans le secteur non marchand.

#### 4.4 CARTE DE LA TYPOLOGIE



## 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans cette première phase de la recherche, nous avons mené un double travail de quantification et de spatialisation des revenus à l'échelle d'une commune. En d'autres termes, nous nous sommes employés à mettre en évidence la nature des revenus produits, importés ou exportés (flux entrants et sortants), ce qui nous permet désormais d'identifier les relations qu'entretient un territoire communal avec d'autres entités, proches ou éloignées, via ses flux de revenus.

Pour procéder à cet exercice, nous avons souligné l'importance d'établir la différence entre les données « au domicile » et « au lieu de travail » qui recouvrent des informations différentes. Cette précision est souvent négligée voire absente de la présentation des statistiques relatives aux travailleurs fournies par les institutions compétentes.

Dans les semaines et mois à venir, nous achèverons notre travail d'estimation des flux de revenu du travail grâce à l'obtention des données ONSSAPL. Nous affinerons également la procédure de spatialisation des revenus des salariés et des indépendants en essayant d'améliorer la mise en concordance des données de revenus provenant de l'ONSS, de l'INASTI et de l'ONSSAPL avec celles fournies par le recensement. D'ici quelques années, la spatialisation exacte des revenus des salariés devrait être possible grâce à une nouvelle procédure de collecte de la part de l'ONSS. En ce qui concerne les revenus de transfert, une systématisation de la collecte pour l'ensemble des communes wallonnes sera faite, permettant de la sorte la mise en évidence des disparités. Enfin, pour clore la phase de quantification de l'optique revenus, l'examen des revenus du patrimoine sera entrepris.

En parallèle, nous allons entamer l'examen des données statistiques relatives à la production et aux dépenses au niveau communal. Nous avons à l'esprit que les sources de données existantes pour ces deux optiques n'offriront pas les mêmes opportunités en termes de disponibilités ni de contenu. Ce qui nécessitera d'ouvrir de nouvelles voies tout en gardant à l'esprit que, à un tel niveau géographique, l'examen d'un ensemble économique ne peut être fait par la transposition d'outils mis au point pour des niveaux plus importants.

Ceci étant, nous avons posé les premiers jalons de mise en commun des données de revenus du travail et de transfert en vue de la mesure concrète des impacts directs. De la sorte, nous avons entamé la concrétisation de l'outil de prévision prévu dans le programme initial de travail. Par exemple en cas de cessation ou de création d'activité. Ici aussi, la suite de la recherche permettra de poursuivre le travail déjà entrepris et de construire des matrices dynamiques mesurant l'effet d'une variable sur une autre.

Terminons en évoquant la typologie fournie : certaines variables issues de nos recherches - notamment lorsque nous croiserons des données de revenus, de production et de dépenses - permettront de l'enrichir et de l'affiner pour produire un outil de diagnostic innovant et utile à la préparation des stratégies locales et régionales de développement territorial.